

EPTB Meurthe Madon – Concertation PAPI

Compte rendu de la réunion publique de Rambervillers

Date : 10/06/2024

Lieu et adresse de rendez-vous : siège de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, 59B Av. du Onze novembre 88700 Rambervillers.

Heure de début / heure de fin : 18h – 20h

Durée : 2h

Nombre de participants présents : 16

Dispositifs de mobilisation pour cette réunion : affiches dans les communes, dossier de concertation, site internet et plaquette communicante.

Contreparties proposées aux participants pour cette réunion : pot de l'amitié.

La présentation projetée lors de la réunion est disponible en téléchargement sur le site internet afin de prendre connaissance des supports.

1. LES INTERVENANTS

Animateur	Intervenants
Antonin Lafaye – La suite dans les idées	Christophe Lemesle – Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Jacques Sourdot – Premier Adjoint à la mairie de Rambervillers François Genay – Vice-président de l'EPTBMM Philippe Larivière – EPTBMM Louise Fridrick – EPTBMM Éric François – EPTBMM Anas Ouassi – Suez

2. LE CONTEXTE D'INTERVENTION

La réunion publique d'information s'inscrit dans le cadre d'une concertation préalable de l'EPTB Meurthe Madon (EPTBMM) et vise à présenter les ouvrages prévus dans le cadre du PAPI aux habitants des communes concernées. Au total, 33 ouvrages sont prévus dans 5 intercommunalités et 9 communes différentes.

La réunion a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser au risque inondation et rappeler le rôle de l'EPTB Meurthe Madon face à ce risque
- Présenter les ouvrages qui seront réalisés sur le territoire de la commune concernée
- Recueillir les réactions et les questions

Les objectifs ont été atteints.

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Durant toute la réunion, les chaises sont disposées face à la tribune (format plénière).

L'animateur et les intervenants sont installés à la tribune face au public. Le public est installé en mode plénière face à la tribune.

3.1. Lancement de la réunion

Antonin Lafaye remercie les participants pour leur présence et présente le cabinet La suite dans les idées qu'il représente, cabinet indépendant qui accompagne l'EPTB Meurthe Madon (EPTBMM) dans cette concertation.

Antonin Lafaye donne la parole à Madame Grégoire dans le public : elle habite à côté d'un cours d'eau et en 2021, elle rencontre un nouveau problème : les eaux usées débordent lors de gros orages. Les experts n'ont pas su expliquer pourquoi. Elle explique que des travaux ont été réalisés et qu'ils ne sont dorénavant plus inondés dans la maison mais uniquement dans le jardin. Lors des derniers orages cette année, cela a recommencé. Elle précise que ce sont bien les eaux usées qui débordent et non les eaux pluviales.

Antonin Lafaye donne ensuite la parole à Monsieur Jacques Sourdot, premier adjoint à la mairie de Rambervilliers. Il remercie les personnes présentes et replace cette réunion dans l'ensemble des 9 réunions tenues sur le bassin versant de la Meurthe.

Antonin Lafaye donne la parole à Christophe Lemesle, Président de la Communauté de Communes de Rambervilliers.

- Monsieur Lemesle rappelle que les intercommunalités ont reçu la compétence GEMAPI et que seule, une intercommunalité ne pourrait pas réellement agir. La Communauté de Communes a donc souhaité adhérer à l'EPTBMM pour traiter le sujet des inondations au niveau du bassin versant.
- Il rappelle que l'objectif de l'EPTB est de coordonner toutes les actions à l'échelle du bassin versant afin d'assurer au mieux la protection des biens et des personnes contre les inondations.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes explique également que le but de cette réunion est d'informer et d'échanger sur ce qui va être fait.

Antonin Lafaye remet la parole à François Genay, vice-président de l'EPTBMM, qui revient sur plusieurs éléments :



- Présentation du périmètre de travail de l'EPTB.
- La réunion de concertation servira à recueillir les retours et observations des participant.es.
- Tous les territoires sont concernés par une inondation un jour ou l'autre. En ce sens, des travaux doivent être effectués. Seulement, les intercommunalités n'ont pas la dimension suffisante pour réaliser des travaux lourds. Elles ont alors créé un syndicat mixte : l'EPTBMM qui agit à l'échelle du bassin.
- Plusieurs études ont été menées afin de définir les travaux à réaliser.
- 4 intercommunalités n'ont pas souhaité rejoindre l'EPTBMM à l'heure actuelle.
- Sur le Madon, les travaux sont en cours de réalisation.
- Deux PAPI seront réalisés sur la Meurthe : un premier qui comprend la majorité des travaux puis un deuxième qui le complètera.
- Aujourd'hui, le coût des travaux est estimé à 45 millions d'euros, ce qui comprend des financements de l'État, de l'Agence de l'Eau ou encore payés via la taxe GEMAPI que les intercommunalités peuvent mettre en place.

Phillipe Larivière explique le fonctionnement d'un bassin versant :

« C'est une notion particulièrement importante. Il faut se représenter une goutte. Lorsqu'elle tombe, elle va ruisseler puis un jour elle se retrouvera dans la Mer du Nord. Nous sommes donc dans le bassin versant de la Mer du Nord. C'est un immense territoire. Avant ça, la goutte d'eau va passer par le Rhin, nous faisons donc partie du bassin versant du Rhin. Mais avant ça par la Moselle et encore avant par la Meurthe. Nous sommes donc dans le bassin versant de la Meurthe. Ce bassin comprend la Meurthe mais aussi toutes les gouttes d'eau qui arrivent dans la Valdange, la Mortagne etc. Cela nous donne un territoire hydrographique. C'est cette échelle qui est intéressante pour penser des actions efficaces. Le bassin versant est une limite géographique naturelle.

L'EPTBMM travaille à l'échelle des bassins versants de la Meurthe et du Madon. Cette échelle de travail permet un périmètre suffisamment grand pour avoir une cohérence et un impact sur les actions mises en place. »

Antonin Lafaye présente le déroulé de la soirée :

- Philippe Larivière, Directeur de l'EPTB reviendra sur ce qu'est l'EPTBMM et son rôle.
- Anas Ouassi (Suez) expliquera les ouvrages qui protègent le territoire.
- Un temps de questions / réponses.
- Un verre de l'amitié est organisé à l'issue de la réunion et explications individuelles.

Antonin Lafaye rappelle que le risque inondation est encore très présent : un rapide point historique est opéré grâce à un retour en image sur les crues de 2006 et de 1947 qui restent gravées dans les mémoires. Les crues sont relativement régulières et le coût à la suite d'une crue est très important.

3.2. Présentation de l'EPTB, son champ et périmètre d'action

Philippe Larivière explique le territoire sur lequel travaille l'EPTBMM. Il travaille à l'échelle de deux bassins versants (du Madon et de la Meurthe). Les intercommunalités présentes sur ces bassins versants ont transmis la compétence de la prévention des inondations à l'EPTBMM. D'autres sont allées encore plus loin en transmettant les compétences de gestion des milieux aquatiques.

Philippe Larivière précise que le PAPI signifie Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Il explique que le PAPI se décline en deux phases, une première phase d'études préalables (PEP) et ensuite le PAPI en lui-même qui est un document décliné en 8 axes et qui est déposé ensuite pour être labellisé.

Philippe Larivière explicite les missions et compétences de l'EPTB Meurthe Madon.

- Il précise que l'EPTB agit sur deux départements : les Vosges et la Meurthe-et-Moselle.
- Il indique que le territoire se décline en deux grands bassins versants : la Meurthe et le Madon.



- En termes de compétences, toutes les intercommunalités qui ont adhéré ont transféré la compétence inondation ; la compétence de gestion des milieux aquatiques n'est, elle, pas déléguée systématiquement.
- Enfin, Philippe Larivière explicite les missions de l'EPTB qui se déclinent en trois grandes catégories :
 - *Anticiper* : il est rappelé qu'une zone inondable le restera toujours, on peut limiter l'intensité du risque mais il sera toujours présent. En ce sens, des modélisations sont réalisées pour prévoir les travaux à faire. Philippe Larivière rappelle que l'enjeu essentiel d'aujourd'hui est de construire une conscience du risque. L'idée est aussi d'étudier comment un danger pour les personnes et les biens peut être évité. Il rappelle que la plupart des victimes sont des personnes qui cherchent à sauver leur voiture durant l'inondation.
 - *Réduire la vulnérabilité* : Philippe Larivière explique que des diagnostics de vulnérabilité peuvent être réalisés au sein des habitations et que les travaux correspondants peuvent être financés jusqu'à 80% par l'État jusqu'à la fin du PAPI. Réduire la vulnérabilité revient aussi à ne pas construire en zones inondables.
 - *Limiter le risque* : cette limitation du risque passe entre autres par les travaux, travaux qui font l'objet de la réunion de ce soir.

La vidéo motion design revenant sur la démarche du PAPI ainsi que sur les travaux est projetée.

Antonin Lafaye invite Philippe Larivière à présenter les trois types d'ouvrages. Il précise que ces trois types d'ouvrages sont complémentaires.

- **Les ZRDC** : les zones de ralentissement dynamique des crues sont des ouvrages stratégiques situés en amont mais protègent les habitants de toutes les villes plus en aval. Philippe Larivière précise que l'objectif est de ralentir la crue et de mieux gérer les pics de crue. Il indique qu'aujourd'hui, le pic de crue de la Mortagne passe avant celui de la Meurthe et de la Vezouze qui sont concomitants et s'additionnent. Les ZRDC permettent de faire en sorte que les pics de crue ne soient pas concomitants en répartissant le passage de chaque pic dans le temps et ainsi réduire le niveau d'eau.
- **Les aménagements naturels** : l'idée de ces ouvrages est de restaurer les milieux naturels, ce qui permet à l'environnement de mieux gérer les crues lorsque cela arrive. L'impact de ces aménagements est plus local, ils agissent au niveau d'une communauté de communes.
- **Les protections localisées** : ces protections sont en lien avec les ouvrages plus importants en amont et protègent des lieux précis : une rue, un quartier, un lotissement, etc. Ces protections sont complémentaires des autres et sont placées en droit de l'enjeu d'inondation.

Philippe Larivière explique qu'il y a 33 opérations sur tout le territoire et la localisation des cinq ZRDC : Étival-Clairefontaine, Chanteheux/Croismare, Sainte-Hélène, Saint-Pierremont. Ces ZRDC sont placées sur le territoire afin de ralentir certains pics de crue et d'avoir un « train » de pics de crue et non une addition.

Philippe Larivière indique que Rambervillers est une des communes les plus touchées par les inondations. C'est donc un réel enjeu d'agir à Rambervillers. Il y a donc une ZRDC en amont qui servira à protéger Rambervillers et cinq aménagements (2 aménagements naturels et 3 protections localisées) en complément. Il précise que les aménagements sont pensés comme un tout, un ensemble cohérent.

Antonin Lafaye transmet alors la parole à Anas Ouassi afin qu'il présente les ouvrages qui seront réalisés à Rambervillers. Il explique d'abord la méthode : Suez réalise des modélisations sur lesquelles différents scénarios de pluies sont étudiés. Les enjeux touchés sont déterminés et ensuite des ouvrages sont pensés. D'abord les ZRDC qui protègent à grande échelle, puis les aménagements naturels qui protègent à l'échelle de la communauté de communes et enfin les opérations localisées qui protègent à l'échelle locale.

Il précise ce qu'est un enjeu : les habitants, les entreprises, les hôpitaux, les biens etc.

Anas Ouassi précise qu'il travaille dans un cadre réglementaire, environnemental notamment.



3.3. Présentation des ouvrages

3.3.1. Les ouvrages à Rambervillers

Anas Ouassi (ingénieur chez Suez), rappelle le rôle du maître d'œuvre : étudier les implantations et choix des ouvrages et piloter les travaux de réalisation de ces ouvrages, exercice qui dure depuis près d'une dizaine d'années. Il présente les membres du groupement. Il détaille ensuite les projets d'ouvrages qui auront lieu à Rambervillers en revenant sur leurs localisations, leurs principes, leurs bénéfices et le calendrier des travaux :

- Digue piscine (2 scénarios) :
 - *Scénario privilégié : mise en place d'une digue en remblai qui empêche l'eau de remonter vers les habitations. Esthétiquement, cela rendra une butte de terre enherbée.*
 - *Scénario alternatif : mise en place d'un mur. Le mur prend moins d'emprise au sol mais est moins esthétique.*

Quel que soit le scénario, l'ouvrage se situera dans le parc et sera raccordé à la butte SNCF avec des palplanches. L'objectif est de retenir l'eau dans le parc et ainsi, de protéger les habitations à côté.

- Aménagement du site de l'école :
 - *L'objectif est de reméandrer le cours d'eau, de l'évaser et de supprimer le seuil. Tout cela permettra de baisser le niveau d'eau et de gagner du volume d'expansion de crue et de limiter les débordements du cours d'eau. L'analyse est encore en cours. Anas Ouassi précise qu'une fois les travaux terminés, la nature reprendra ses droits sur le lieu et qu'il sera enherbé.*
- Muret en centre-ville :
 - *Un muret de 50 cm de haut serait construit le long de la rue. Ainsi, en cas d'inondation, la zone entre la Mortagne et le muret resterait inondée et les habitations protégées. D'un côté, un dos d'âne permettrait de rattraper le décalage avec la voirie et de l'autre un rehaussement de la voirie est envisagé. Le muret pourra être embelli et fleuri.*
- Le mur – digue (2 scénarios) :
 - *Il s'agit de parcelles privées et actuellement, les négociations ne sont pas encore menées donc l'ouvrage peut être amené à évoluer.*
- Aménagement du site de la papeterie :
 - *Le retravail du cours d'eau est prévu. L'objectif est d'enlever le béton de l'ancienne papeterie et de renaturer cet endroit. Les seuils sur le cours d'eau seront démolis, le cours d'eau sera davantage évasé et reméandré pour baisser le niveau d'eau en cas de crue. L'idée est de renaturer toute la zone et de recréer des zones humides qui sont capables de capter l'eau en cas de crue et de favoriser la biodiversité.*

Philippe Larivière précise que le schéma projeté est un schéma de principe. Des études sont encore à mener et des échanges également, notamment avec l'EPF Grand Est qui s'occupera de démolir l'artificialisation existante et de renaturer le site. Aujourd'hui, la papeterie est un frein à l'écoulement et l'objectif est d'en faire une zone d'expansion de crue naturelle.

Christophe Lemesle, président de la Communauté de Communes de la région de Rambervillers, précise que cette opération coûte 6 millions d'euros et que c'est à la charge des intercommunalités (200 000 € pour l'intercommunalité). Ce type de projets permet aussi de rentrer dans le cadre fixé par l'État concernant ses ambitions de non-artificialisation.



3.3.2. Temps d'échanges

Antonin Lafaye propose aux participants de poser leurs questions sur l'ouvrage présenté.

Réponse de Philippe au témoignage de Madame Grégoire en début de réunion : les personnes peuvent être inondées de 3 façons : par pluie, par débordement de cours d'eau, par débordement de réseau. L'EPTBMM ne travaille que sur les débordements de cours d'eau. Mais nous regardons les réseaux parce qu'ils ont des incidences. Donc nous cherchons à éviter que le cours d'eau remonte dans les réseaux. Je ne connais pas votre cas spécifique. Soit il est résolu par la pose de clapets que nous allons faire dans le cadre des travaux, soit il ne l'est pas. La gestion du réseau d'assainissement dépend de la Commune (de l'intercommunalité à partir de 2026). Vous devriez voir avec ces responsables. Cela mérite une analyse technique.

Intervention 1 :

Bonjour, je suis maire. J'ai vécu les inondations de 2006, je souhaitais vous faire une remarque par rapport au muret le long de la rue du Docteur Lahalle : il a existé auparavant. Deuxième question, nous n'avons pas parlé du Padozel côté Faubourg de Charmes qui pose problème. C'est souvent inondé à cet endroit. Est-ce que ça a été pris en compte ?

Réponse d'Anas Ouassi (Suez) : ce qui fait monter le Padozel, c'est à la fois le volume de la Mortagne qui est beaucoup plus important et le site de la papeterie. Aujourd'hui, rien n'est fixé puisque nous sommes en concertation mais une fois que tout sera verrouillé après la concertation, nous retournerons faire des modélisations. S'il y a encore quelque chose du côté du Padozel, nous rajouterons une digue. Mais il faut retenir que plus nous facilitons l'écoulement, moins il y aura d'inondation. Les deux aménagements naturels (site de la papeterie et de l'école) servent à ça.

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : le bureau d'études a déjà regardé mais nous ne croyons pas beaucoup à sa pérennité. La digue ferait 50 cm au milieu d'une prairie et nous pensons que l'agriculteur pourrait passer dessus, l'abîmer et créer une brèche, qui serait une fragilisation du site. Nous préférons donc attendre la fin des études pour voir les résultats sans cette digue.

Intervention 2 :

Concernant la digue implantée sur Saint-Pierremont, pourquoi là et pas sur le côté Meurthe et Moselle, sur la Mortagne directement ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : lors des études précédentes, nous avons fait beaucoup de tests en amont de Saint-Pierremont mais ça ne marche pas parce que la zone entre la voie ferrée et la route qui sert de stockage est déjà pleine en cas de crue. L'avantage du site choisi c'est que cela permet de décaler le pic de la Belvitte en stockant une partie de l'eau.

Anas Ouassi (Suez) : les volumes d'eau sont considérables, l'objectif n'est donc pas de les stocker mais de mieux les gérer et faire en sorte que les pics de crues ne s'additionnent pas. Pour que vous ayez conscience de toute ça, tout se joue à quelques centaines de mètres et les calculs prennent plusieurs semaines.

Intervention 3 :

Qui entretient les ouvrages ? Cela coûte beaucoup d'argent.

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : il y a d'abord la surveillance. L'EPTBMM sera propriétaire de ces ouvrages et doit pouvoir y accéder 24h/24 et 7j/7. En ce sens, l'EPTBMM l'entretient. Je prends l'exemple de la digue en centre-ville. Nous entretiendrons la digue afin qu'elle fonctionne mais nous n'entretiendront pas son côté esthétique. Pour prendre un autre exemple, nous réalisons une digue en remblai dans un parc sur une autre commune. Nous tondrons l'herbe une fois par an mais la commune peut faire davantage et tondre régulièrement si elle le souhaite mais ça ne nous reviendra pas.



Concernant la surveillance, il s'agit au minimum d'une visite technique approfondie tous les 6 ans, une nouvelle étude de danger tous les 20 ans et une inspection tous les ans et à chaque fois que l'ouvrage a fonctionné.

Intervention 4 :

Il y a eu des inondations il y a 3 ans. Le muret que vous souhaitez faire n'aurait pas servi à ce moment-là. La rue était inondée (notamment par les canalisations) mais la place non, je me pose donc la question de cet ouvrage.

Intervention 5 :

Concernant l'entretien, lorsque vous opérerez un reméandrage vous allez agir sur des terrains privés et il peut y avoir des dégâts, des embâcles etc, qui s'en charge ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : sur Rambervillers, les opérations de reméandrage sont sur terrains communaux. Dans le cas où c'est sur une parcelle privée, cela revient à la charge du propriétaire d'entretenir son cours d'eau.

Réponse de Christophe Lemesle, Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : la Communauté de Communes intervient souvent par défaut d'entretien parce que les propriétaires ne le font pas.

Intervention 6 :

Une ferme comprenait des méandres naturels, est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de les reprendre ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : d'un point de vue écologique, ça serait bien de reméandrer. Mais nous sommes en aval de Rambervillers et si nous reméandrons, nous ralentissons le cours d'eau, ce qui n'est pas souhaitable.

Intervention 7 :

A roville aux Chênes, il y avait une ancienne scierie et la vanne fonctionnait avant mais plus maintenant. Qui la gère ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : c'est l'école qui la manipule et elle fonctionne a priori. Chaque propriétaire est responsable de gérer ses vannes et c'est l'État (Agence de l'Eau) qui doit contrôler son utilisation. Elle n'a peut-être plus d'utilité aujourd'hui. Au niveau de l'EPTBMM, nous avons la modélisation. Si ces ouvrages n'ont pas été ciblés, cela veut dire que ces ouvrages n'ont pas d'incidences sur les enjeux.

Intervention 8 :

J'habite à Brû, est-ce que tous les ouvrages prévus vont modifier l'écoulement du Monseigneur ? Vous nous avez donné des volumes d'eau, mais pour nous fixer les idées, combien représente un orage ?

Réponse d'Anas Ouassi (Suez) : pour nous, c'est un petit cours d'eau et c'est la Mortagne qui fait frein. Si nous améliorons l'écoulement de la Mortagne, ça sera le cas du Monseigneur aussi, ce qui limitera la montée du niveau lors des crues. Pour information, nous améliorons aussi nos modèles au fil des études pour affiner nos calculs, notamment sur les petits cours d'eau. Les volumes en jeu sont des centaines de millions de mètres cubes. Quand nous parlons de cours d'eau, nous l'évoquons souvent dans son lit mineur mais en fait il faut regarder son lit majeur. Pour imaginer le volume, il faut donc imaginer tout le cours d'eau, sur 30 mètres de lit majeur et sur 3 mètres de haut.



Intervention 10 :

En 2000, le Monseigneur a débordé et l'évacuation par la route en face se faisait. Mais des travaux ont eu lieu et la route a été réhaussée de 20 cm. En conséquence, en 2006 il y a eu de l'eau chez nous.

Réponse d'Anas Ouassi (Suez) : avec les aménagements que nous prévoyons, les niveaux d'eau, y compris dans le Monseigneur devraient baisser. Les niveaux de routes sont pris en compte dans nos calculs parce que nous savons que les routes peuvent faire barrage. Notre but étant de limiter la montée du niveau de l'eau et la route étant prise en compte, cela devrait s'améliorer.

Intervention 11 :

Quand tous ces travaux seront terminés, est-ce qu'il y aura une révision du PPRI à Rambervillers ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : les aménagements prévus ne sont pas des aménagements qui suppriment des zones inondables. Des zones inondables le seront toujours. En revanche, notre modèle sera plus récent que celui utilisé précédemment et il y aura donc peut être des corrections à la marge mais il n'y a pas de révision prévue à ce stade.

Intervention 12 :

Quand est-ce que vous allez contacter les propriétaires lorsqu'ils sont concernés ?

Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) : concernant les ZRDC, tous les propriétaires ont été contactés. Concernant certains ouvrages, nous attendons la fin des études pour aller à leur rencontre et venir avec des éléments plus concrets et certifiés.

3.4. Conclusion

Antonin Lafaye revient sur le calendrier et les autres modalités de participation du public :

- Aujourd'hui la réunion publique se déroule dans le cadre de la concertation préalable, il y en a eu d'autres et il en reste deux.
- Sur le site internet de l'EPTB, il est possible de déposer des avis et de consulter tous les documents. Tous les avis seront pris en compte.
- La concertation préalable s'arrête le 17 juin mais la discussion n'est pas terminée. L'EPTB et La suite dans les idées analyseront les contributions, étudieront les scénarios et d'autres rendez-vous seront pris.
- Une concertation sur le reste des axes (hors travaux) est déployée, il s'agit de la concertation PAPI plus globale. Pour y participer, il est possible de répondre au questionnaire disponible via le QR code qui est projeté et sur le site de l'EPTB.
- En fin d'année, le PAPI sera déposé et l'année 2025 sera consacrée au dossier réglementaire.
- Les travaux devraient commencer en 2026.

Philippe Larivière invite tous les participants à répondre au questionnaire PAPI.

L'animateur remercie les participants, les invite à rester mobilisés pour la suite de la démarche PAPI et notamment via le questionnaire (QR code à l'écran). Il précise que les intervenants restent à disposition pour échanger.

Christophe Lemesle (Président de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers) remercie l'EPTB et le bureau d'études ainsi que les participants pour la qualité des échanges. Il invite les participants à se tourner vers la Communauté de communes si à l'avenir ils souhaitent faire remonter des points d'attention ou des questionnements à l'EPTB. Il revient sur la solidarité entre intercommunalités nécessaires dans le cadre de ces travaux coûteux.



Jacques Sourdot (Premier Adjoint à la mairie de Rambervillers) revient sur plusieurs éléments :

Le risque inondation est partagé par la Communauté de Communes et la Commune. Il y a donc une évidence à collaborer. Ce n'était peut-être pas le cas auparavant mais ce sera le cas à partir d'aujourd'hui. Je remercie la 2C2R pour l'accueil dans les locaux ainsi que les techniciens et les participants.

Les participants se dirigent vers le fond de la salle pour profiter du verre de l'amitié et échanger autour des cartes.

4. NOTE D'AMBIANCE

Les échanges se sont déroulés dans une ambiance chaleureuse et d'écoute mutuelle, laissant place aux témoignages, questionnements et remarques de chacun.

